

CHAPITRE 6

LA FORMATION À LA GESTION DES RISQUES

LA FORMATION : OUTIL INDISPENSABLE À LA GESTION DES RISQUES

L Le chapitre 3 du rapport s'est efforcé d'identifier les principaux manquements dans la gestion de la prévention sur le terrain, d'en définir les causes sous-jacentes et de voir où se trouve le potentiel le plus important en termes d'amélioration à apporter.

Outre les aspects liés à l'organisation du chantier, aux délais d'exécution trop stricts et aux questions relatives au budget de la prévention, les entrepreneurs ont également mis en exergue le niveau des connaissances des exécutants. Ils estiment que ceux-ci ne savent pas toujours utiliser certaines machines ou techniques en toute sécurité et qu'en outre ils ne connaissent pas suffisamment les risques pour les identifier.

C'est un premier constat posé par les entrepreneurs. Un autre tient au fait que les jeunes bacheliers ou ingénieurs, au moment où ils intègrent des entreprises de construction pour y exercer généralement des fonctions de direction, manquent aussi souvent de connaissances suffisantes en matière de prévention et de gestion des risques. Ils ne sont par ailleurs pas préparés au caractère multilingue et multiculturel d'un chantier de construction, tel qu'il est devenu dans la plupart des cas aujourd'hui.

La formation offre bien évidemment une solution à ces problèmes. Mais elle peut en soulever d'autres, notamment en termes de choix, car le spectre des formations en matière de sécurité et de prévention est particulièrement large. Il va des programmes « modes d'emploi » des fabricants, qui expliquent aux entreprises comment utiliser un appareil en toute sécurité, aux programmes universitaires des architectes et ingénieurs. Le spectre est large également du côté des « fournisseurs » : il couvre les établissements d'enseignement officiels agréés, en passant par les opérateurs publics spécialisés, jusqu'aux opérateurs privés, agréés ou non, actifs sur le marché de la formation.

Une analyse exhaustive du sujet nous amènerait au-delà des limites de ce rapport. Ce chapitre s'en tiendra donc à des observations utiles dans le domaine de l'enseignement secondaire, avec quelques brèves incursions dans l'enseignement supérieur, et dans le cadre de la formation professionnelle des ouvriers du secteur.

LA FORMATION À LA SÉCURITÉ DES OUVRIERS DE LA CONSTRUCTION

Les travailleurs sur les chantiers de construction sont les premiers concernés par la sécurité et la prévention. En effet, ils sont ceux qui sont le plus exposés aux risques et en outre, par leur intervention, ils peuvent être responsables de la survenance de ces risques. Une formation correcte à la sécurité leur est donc doublement indispensable.

Évolution des formations suivies

Les travailleurs des entreprises de construction ont suivi 176 900 heures de formation à la sécurité durant l'année de formation 2016-2017. Ces formations englobent, notons-le, les formations organisées dans le cadre d'un VCA⁹⁹ ainsi que les formations en secourisme et en ergonomie.

Après avoir diminué au cours de l'année de formation 2010-2011, avec un nombre de 118 100 heures¹⁰⁰ (pour un nombre de 150 550 heures l'année de formation précédente), le nombre d'heures s'est inscrit dans une tendance à la hausse permanente au cours des années ultérieures.

Cette évolution favorable est-elle le signe d'un intérêt croissant des entreprises du secteur pour la sécurité ? Cela semble être effectivement le cas. Si l'on calcule la part relative des formations en sécurité dans le nombre total d'heures de formation professionnelle, on constate une progression de cette part entre l'année de formation 2014-2015 (16,9%) et l'année de formation 2016-2017¹⁰¹, avec une part de 23,4%. Sous cet angle, on peut donc mesurer un intérêt croissant des entreprises de construction pour la formation en sécurité de leurs travailleurs.

La formule des « formations hivernales » est aujourd'hui davantage utilisée par les entreprises que les autres formules pour ce qui est des formations en sécurité. Cette formule, applicable durant la période du 1er décembre au 31 mars, permet aux entreprises du secteur (Commission paritaire 124) d'envoyer leurs ouvriers suivre une formation professionnelle, tout en pouvant bénéficier, le cas échéant, du régime de chômage temporaire pour cause d'intempéries. Ce régime avantageux dispense l'employeur de devoir payer un salaire aux travailleurs durant leur formation et ceux-ci perçoivent leur allocation de chômage augmentée d'une prime de formation payée par Constructiv.

Le nombre d'heures de formation à la sécurité au cours de l'année de formation 2009-2010 était cinq fois plus élevé en dehors des mois de la période hivernale qu'au cours de cette période. Cette tendance s'est inversée au cours de l'année de formation 2016-2017, avec quelque 97 800 heures de formation hivernale et 74 000 heures de formation en dehors de la période hivernale.

99 Liste de contrôle Sécurité, santé et environnement entreprises Contractantes.

100 Cette partie repose sur les informations fournies par Constructiv. Les chiffres ne concernent donc que les ouvriers relevant de la Commission paritaire 124. Mais ce groupe de travailleurs constitue une majorité dans le secteur et nous présumons que les statistiques que nous citons sont suffisamment représentatives.

101 Notez que l'on a constaté, dans un passé récent, une diminution du nombre total d'heures de formation certaines années, mais le nombre d'heures de formation à la sécurité a augmenté.

Les caractéristiques de la formation

Il est intéressant de s'interroger sur les types de formations en sécurité suivies par les travailleurs ainsi que sur la répartition des entreprises. Les entreprises ont surtout recours aux formations dispensées dans le cadre d'un VCA. Elles représentent en effet, en moyenne, quelque 70 % de l'ensemble des heures de formation en sécurité. Viennent ensuite les formations en secourisme, qui constituent la plus grande partie des autres formations en sécurité. La part des heures de formation relatives à l'ergonomie, quant à elle, fluctue entre 1 et 2 %, selon les années.

On note avec intérêt que toutes les tailles d'entreprises, des plus grandes aux plus petites, font suivre des formations en sécurité à leurs ouvriers. Les entreprises de cinq travailleurs ou moins ont utilisé 19 600 heures de formation durant l'année de formation 2016-2017, contre 36 000 heures pour les entreprises de 6 à 19 travailleurs. On constate en outre, dans ces deux catégories d'entreprises, une augmentation du nombre d'heures utilisées par rapport à l'année précédente.

Deux remarques toutefois doivent nuancer ces constats. La première est que la part des entreprises de cinq travailleurs ou moins dans l'emploi total du secteur de la construction est supérieure à leur part dans le nombre d'heures de formation à la sécurité.

La seconde remarque tient au fait que la part des formations à la sécurité dans le nombre total d'heures de formation professionnelle est plus faible pour les petites entreprises que la moyenne sectorielle (23,4%). Elle atteint respectivement 15,2% dans les entreprises de cinq travailleurs ou moins et 18,2% dans les entreprises de 6 à 19 travailleurs. Cette part est plus élevée que la moyenne dans les entreprises de 50 travailleurs, où elle atteint même 30 % ou plus¹⁰².

L'analyse statistique ne permet pas d'identifier la cause de cette situation. Tout au plus peut-on considérer, à l'instar des conclusions du chapitre 1^{er}, que la petite entreprise de construction reste ici aussi, en matière de formations à la sécurité, une cible privilégiée pour l'amélioration des performances du secteur dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques.

S'agissant du public auquel la formation est dispensée, on note que la majorité des heures de formation à la sécurité est suivie par des travailleurs âgés de 25 à 40 ans. Vient ensuite la catégorie des ouvriers âgés de 40 à 54 ans. Les plus petites parts reviennent aux ouvriers de moins de 25 ans et à ceux de 55 ans ou plus.

Ces valeurs absolues n'ont qu'une signification toute relative. Elles sont le reflet, pour l'essentiel, de la pyramide des âges des ouvriers de notre secteur. Un enseignement toutefois : sur la base de ces statistiques on note que le nombre d'heures de formation à la sécurité durant l'année de formation 2016-2017 était supérieur dans quasiment toutes les tranches d'âge à ce qu'il était au cours de l'année de formation précédente.

Autre enseignement utile : la probabilité que les travailleurs qui suivent une formation professionnelle optent pour une formation à la sécurité augmente avec l'âge ! Plus de 30 % des heures de formation dispensées aux plus de 50 ans concernent des formations à la sécurité. Ce pourcentage est de 12,2%, dans la catégorie des 15-19 ans, et de 14,7% dans la tranche des 20-24 ans.



¹⁰² Les entreprises de 500 travailleurs et plus font exception, mais elles représentent une très faible proportion du nombre total d'entreprises du secteur.



Le rôle des Confédérations locales

On l'a dit, l'éventail des formations à la sécurité et celui des prestataires sont très étendus ; il en va de même des lieux où la formation est dispensée. Constructiv, Cefora, Volta, sont des opérateurs ou coordinateurs sectoriels de formations auxquelles les entreprises peuvent s'adresser. Il en va de même, à titre d'exemples, de Syntra, en région flamande, du CDR Construction¹⁰³ et du centre de formation EFP, dans la région de Bruxelles-capitale, ainsi que de l'IFAPME en région wallonne.

Dans ce contexte, les Confédérations locales apportent, elles aussi, un soutien important aux entreprises membres. Elles sont en effet le premier point de contact de l'entrepreneur qui identifie un besoin de formation en sécurité ou une action de prévention dans son entreprise.

Les Confédérations locales bénéficient d'une expérience appréciable dans tous les domaines intéressant la construction, au point d'en faire de véritables centres d'excellence au service des entreprises affiliées. En matière de sécurité, elles proposent diverses formations qu'elles organisent, au besoin, en collaboration étroite avec les autres acteurs concernés. Elles peuvent aussi offrir des formations en sécurité sur mesure pour des groupes d'entreprises, voire même des formations spécifiques au sein de l'entreprise.

La formation est un atout majeur de la prévention des risques dans l'entreprise. C'est d'autant plus vrai lorsque la formation est organisée par des experts qui connaissent le terrain et offrent aux participants des réponses et informations concrètes dont ils ont réellement besoin.

Ce rapport reviendra dans son chapitre 8 sur plusieurs initiatives que les Confédérations locales mènent dans le domaine de la prévention, comme par exemple l'organisation de journées de la sécurité, pour des entreprises déterminées qui le souhaitent ou pour tout un groupe de PME relevant du même domaine d'activité.

103 Le Centre de Référence Professionnelle pour le Secteur de la Construction. Voir aussi www.cdr-brc.be.

L'ENSEIGNEMENT

Les jeunes de l'enseignement secondaire technique et professionnel sont pour nombre d'entre eux les futurs collaborateurs des entreprises de construction. Leur enthousiasme et leurs compétences sont, on s'en doute, des atouts pour leur carrière dans la construction. Mais il y a plus : ils devront aussi s'intégrer dans la culture de la sécurité de leur entreprise. Ils devraient dès lors idéalement être préparés à cette intégration le plus tôt possible. Cela suppose qu'ils soient formés, sur les bancs de l'école et lors de leurs stages en entreprise, à la sécurité, aux techniques de prévention et à la gestion des risques.

Nous n'en sommes pas encore là dans l'enseignement en Belgique, en tout cas pas dans tous les réseaux car il n'existe pas d'approche uniforme de la sécurité et de la prévention. La sécurité au travail est intégrée dans les cours de l'enseignement technique et professionnel dans la communauté flamande ; même si la communauté française accorde de l'attention à la sécurité, l'intégration dans les cours n'y est pas aussi structurelle ; dans l'enseignement supérieur, les situations sont disparates, chaque établissement étant plus libre dans la définition de ses programmes.

L'enseignement secondaire en Communauté française

L'enseignement technique et professionnel de la construction de la Communauté française (de plein exercice et en alternance) ne prévoit pas de formation spécifique à la sécurité pour les jeunes dans leur parcours scolaires. Les sujets liés à la sécurité sont abordés lors de cours théoriques et pratiques, en particulier sur la base des profils de compétences élaborés par Constructiv. Une approche spécifique et uniforme de la formation à la sécurité n'existe donc pas en Communauté française.

Le niveau de connaissances et les attitudes des jeunes dans le domaine de la sécurité et du bien-être à la fin de leurs études dépend fortement de l'intérêt que leurs enseignants ont estimé devoir réserver à la sécurité et du temps dont ils ont disposé pour le faire.

En matière d'apprentissage en alternance, l'entreprise de construction exerce généralement une réelle influence sur l'attitude de l'élève par rapport à la sécurité. L'entreprise s'investit dans la prévention pour donner au jeune les moyens d'apprendre la sécurité en situation réelle et d'adopter une attitude correcte à cet égard.

L'enseignement secondaire en Flandre

L'enseignement secondaire flamand a manifestement voulu intégrer la prévention des risques au travail dans ses programmes. La sécurité et le bien-être y sont une composante structurelle de l'enseignement technique et professionnel.

Le contenu de l'enseignement secondaire en Flandre est déterminé par des objectifs finaux, qui décrivent les connaissances minimales qu'un élève doit acquérir au cours d'une période donnée¹⁰⁴. Dans l'enseignement secondaire

professionnel et technique (de plein exercice et à temps partiel), les thèmes de la sécurité et du bien-être font partie des objectifs finaux transversaux. Ils portent sur l'acquisition de connaissances, d'idées, de compétences et d'attitudes qui ne relèvent pas d'une discipline spécifique. Ils sont communs aux différents cours, projets éducatifs et autres activités.

Cette approche est excellente, car elle reflète - du moins, dans son principe - le travail dans une entreprise de construction. La sécurité et la prévention doivent être une priorité dans chacune des activités de l'entreprise de construction.

Les objectifs finaux sont précisés dans les programmes d'études et leur contenu dépasse les exigences d'un examen VCA. Les élèves apprennent donc beaucoup d'aspects liés à la sécurité et au bien-être pendant leur scolarité, comme l'utilisation correcte des équipements de protection individuelle et collective, le levage ergonomique de charges, le transport et le levage, la sécurité organisationnelle du chantier, la sécurité dans le travail en équipe, le travail en hauteur, le travail autonome avec des machines, etc. L'accent est mis sur l'application des règles, procédures et mesures de sécurité, même pendant les stages et l'apprentissage en alternance.

L'apprentissage en alternance est intéressant dans ce contexte. Il met en effet en concordance une situation d'enseignement théorique et une réalité de lieu de travail. Sous cet angle, Constructiv observe que les entreprises qui proposent l'apprentissage en alternance ont encore un travail d'information et de sensibilisation en matière de sécurité à faire auprès de leur personnel. Cette observation est importante et grave : elle revient à dire qu'aujourd'hui la préparation scolaire à la culture de la sécurité peut ne pas trouver de prolongement structurel sur le lieu d'apprentissage, parce que l'entreprise ne fait pas suffisamment attention à la sécurité !

On se gardera toutefois de généraliser : l'apprentissage en alternance étant un phénomène récent dans l'enseignement flamand, il est possible que le personnel d'encadrement des élèves dans les entreprises ne dispose pas encore d'une expérience utile suffisante.

¹⁰⁴ La partie dédiée à l'enseignement dans le présent rapport repose également sur une contribution de Constructiv.



Examens VCA

De nombreuses écoles secondaires techniques et professionnelles préparent leurs élèves au certificat VCA, conscientes qu'elles sont de ce qu'un tel certificat est de plus en plus exigé dans la pratique par les maîtres d'ouvrage.

Les partenaires sociaux flamands organisent le financement des examens VCA au profit des élèves de l'enseignement de la construction, qui pourront ainsi obtenir leur certificat gratuitement. Une telle opportunité est réservée aux seuls élèves qui ont la construction comme orientation. Le CDR Construction organise la gratuité de cet examen pour les élèves des écoles néerlandophones et francophones à Bruxelles. En Wallonie, il existe une convention relative au VCA entre l'enseignement et le Forem.

Autres formes d'enseignement pour les jeunes scolarisés

La sécurité peut aussi être une composante importante de l'enseignement technique et professionnel en dehors des réseaux d'enseignement. Plusieurs initiatives, principalement régionales, ont ainsi été prises dans ce contexte. Deux exemples peuvent illustrer ce propos.

Les partenaires sociaux flamands du secteur de la construction ont arrêté un cadre permettant aux écoles de recourir à un programme de formation ouvert pour l'enseignement dans l'orientation construction. Ce programme comporte divers modules de formation que les élèves et les enseignants peuvent suivre gratuitement par le biais de Constructiv. Les matières

portent notamment sur l'électricité sur le chantier, les substances dangereuses dans le secteur de la construction, l'identification des dangers et l'évaluation des risques, la signalisation sur les chantiers et le travail en toute sécurité avec des outils manuels et des machines.

Quelque 3 286 élèves ont ainsi suivi 21 364 heures de formation durant l'année scolaire 2016-2017. Les enseignants, quant à eux, ont été 432 à suivre 2 496 heures de formation.

Le CDR Construction propose en région bruxelloise une formation *Travailler en hauteur en toute sécurité* pour les élèves qui font une 7^e année et qui sont âgés d'au moins 18 ans. Cette formation est gratuite si l'élève réussit l'examen.

En Wallonie, le centre de formation IFAPME est particulièrement actif dans le domaine des stages en entreprise et de l'enseignement en alternance.

Enseignement supérieur

Les jeunes issus de l'enseignement supérieur sont les futurs cadres dans la construction qui devront demain contribuer à l'établissement et au suivi de la culture de sécurité dans leur entreprise.

Le professeur émérite Othmar Vanachter (KU Leuven) rappelle, à la fin du chapitre 2 de ce rapport, que la formation en sécurité dans l'enseignement supérieur présente de sérieuses lacunes. Dans son université, le cours en matière de sécurité dispensé aux ingénieurs en architecture porte sur la réglementation⁴ de la sécurité au travail, sans s'intéresser réellement aux aspects de la prévention.

Les programmes de bachelier en Construction en Flandre ne sont pas très explicites sur la question des cours de sécurité, de sorte que l'on peut s'interroger sur le niveau de préparation des bacheliers à l'exercice d'activités de prévention qu'ils devront accomplir au cours de leur vie professionnelle.

Chaque école supérieure ou université arrête son propre programme en matière de sécurité, avec comme fil conducteur commun l'installation générale du chantier et la sécurité générale des personnes sur le chantier et des passants. Ces aspects sont généralement intégrés dans divers cours théoriques, pratiques et en laboratoire, dans des projets, des stages (d'observation), etc.

Certains établissements proposent un cours de sécurité spécifique. D'autres permettent à leurs étudiants de choisir le thème de la sécurité comme matière à option. La sécurité peut parfois également constituer une partie obligatoire du travail de fin d'études du bachelier, sachant toutefois que le thème peut être décliné de manière très spécifique, sous la forme par exemple des normes en matière d'incendie.

